

lieu de signaler qu'environ 60 États – dont bon nombre qui ont ratifié le Traité – ne versent pas leurs contributions.

Dans cette optique, l'application provisoire du TICE provoquerait vraisemblablement une impasse plus grave en ce qui concerne les États qui n'ont pas ratifié le Traité, dont évidemment le plus important, à savoir les États-Unis. Mais l'éventuel retrait du soutien américain de l'OTICE (par opposition au soutien actuel qui, au mieux, est tacite et limité) est un problème sérieux qui a de multiples retombées. Une application provisoire du TICE ne servirait assurément qu'à isoler et à marginaliser les États-Unis. Mais d'autres pays – des pays clés, comme la Chine, le Pakistan, l'Inde et Israël – considéreraient vraisemblablement un refus américain d'adhérer à une application provisoire comme une invitation à retirer entièrement tout engagement de ratifier le Traité, indépendamment de ce qu'ils peuvent en dire maintenant. En clair, une application provisoire créerait les conditions qui étoufferaient tout espoir d'un régime d'interdiction des essais universel et inclusif. Comme l'a dit l'un des partisans de l'interdiction, « ne donnons pas d'excuse aux États récalcitrants pour abandonner entièrement le Traité »⁴¹. Le dilemme actuel que posent ces États est moins grave que celui auquel on risquerait d'être confronté avec une application provisoire du Traité.

La relation entre la Commission préparatoire et les organes de l'OTICE soulève d'importantes questions qui non seulement sont centrales au TICE lui-même mais concernent aussi la mise en oeuvre efficace d'un régime viable d'interdiction des essais. Sur un autre plan tout aussi important, il y a aussi des questions concernant les niveaux actuels de l'appui accordé à la Commission préparatoire, en termes tant politiques que monétaires⁴². Résultat : l'application provisoire pourrait entraîner des problèmes qui n'existent pas actuellement, comme le financement du régime et le soutien tacite du régime de vérification par des États qui n'ont toujours pas ratifié le Traité.

⁴¹Entrevue, officiel, États membres de l'ONU et d'organisations internationales, Vienne, Autriche, 15 juillet 2002.

⁴²L'exemple le plus sérieux à cet égard est la décision des États-Unis de réduire leurs paiements au TICE. Les Américains ont précisé qu'ils voulaient que cette réduction soit faite au budget des ISP. Le TICE, toutefois, ne peut simplement retirer du seul budget des ISP la « part » américaine. Une formule de compensation par « objet de dépense » serait sans précédent dans les organisations internationales. Les États-Unis, qui le savent fort bien, n'ont utilisé l'argument du « retrait de fonds pour les ISP » qu'à des fins de politique intérieure. La réduction des versements touchera toutes les structures financées de l'OTICE.